

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

DNB Session 2026

Les principes de l'évaluation
en contrôle continu
Déclinaisons disciplinaires



LE SOMMAIRE

PRÉAMBULE

3

PARTIE 1 : LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU

• Définition et finalités de l'évaluation	6
• Formes et natures des évaluations : diagnostique, formative, sommative	8
• Recommandations pédagogiques : robustesse, équité, articulation, communication	9
• Évaluer par compétences et par notes : articulation et conversion	12
• Différentes modalités possibles de mise en œuvre de la réforme du DNB	13
• Cas spécifique de l'évaluation du stage et de l'oral de soutenance	14

PARTIE 2 : DÉCLINAISONS PAR DISCIPLINES

• Lettres : principes et progressivité des apprentissages	17
• Histoire-Géographie et EMC : modalités d'évaluation et critères	20
• Arts plastiques et Éducation musicale : compétences communes et démarches évaluatives	22
• Langues vivantes étrangères : adossement au CECRL, conversion compétences-notes, cohérence d'équipe	25
• Mathématiques : évaluation des six compétences mathématiques, droit à l'erreur, barèmes	26
• Sciences et technologie : équilibre des évaluations, progressivité, dimension expérimentale	29
• EPS	34

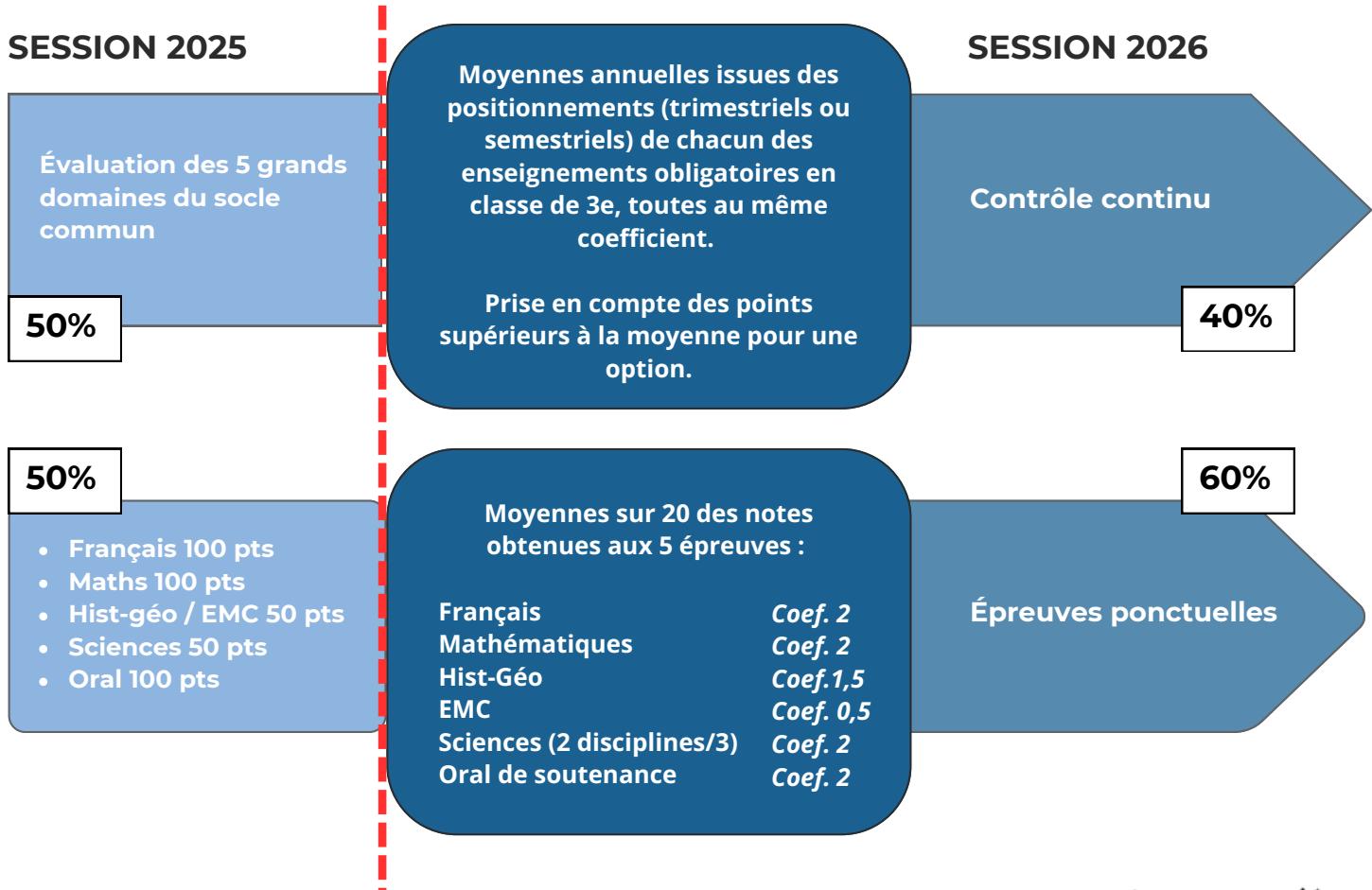
ANNEXES

• Charte de l'évaluation	37
• Les principaux biais docimologiques	38
• Références bibliographiques	43

PRÉAMBULE

DNB 2026 : évolution des modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB)

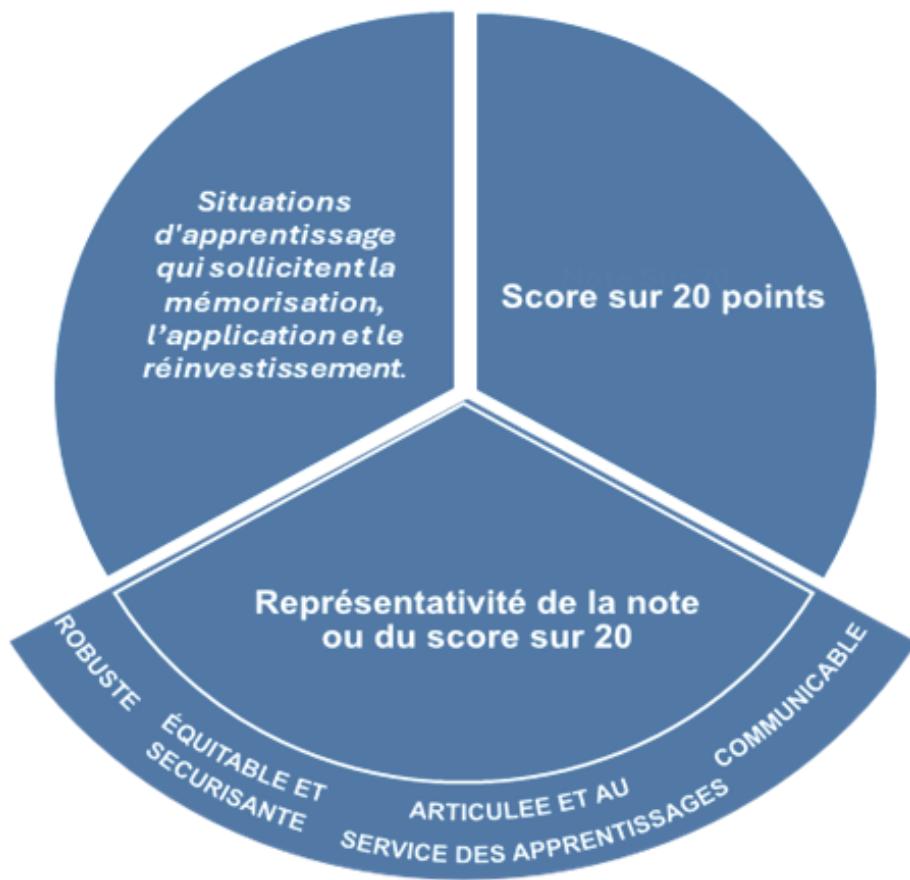
Les derniers textes officiels* font évoluer les modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2026, dont vous trouverez ci-après les principales évolutions dans le nouveau cadre réglementaire :



* Textes de référence : décret n°2025-328 du 10 avril 2025, arrêté du 10 avril 2025 et note de service 2 septembre 2025 (NOR : MENE2515977N), la note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017 est abrogée.

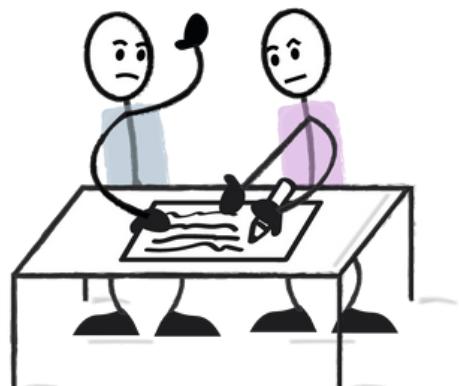


ÉVALUATION DU CONTRÔLE CONTINU



La note de service du 2 Septembre 2025, précise que « dans le cadre des enseignements de la classe de troisième, l'évaluation du niveau des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est menée dans les différentes **situations d'apprentissage qui sollicitent la mémorisation, l'application et le réinvestissement**. Par des activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, les professeurs évaluent en attribuant une note de 0 à 20 ».

De plus, « **les équipes pédagogiques sous la responsabilité du chef d'établissement, veillent à la représentativité des évaluations** dans le cours ordinaire des enseignements, notamment dans le cadre d'une concertation menée au sein des conseils d'enseignements et du conseil pédagogique ».



Partie 1 :

Les principes de l'évaluation en contrôle continu

Les principes de l'évaluation en contrôle continu

Évaluation, de quoi parle-t-on ?



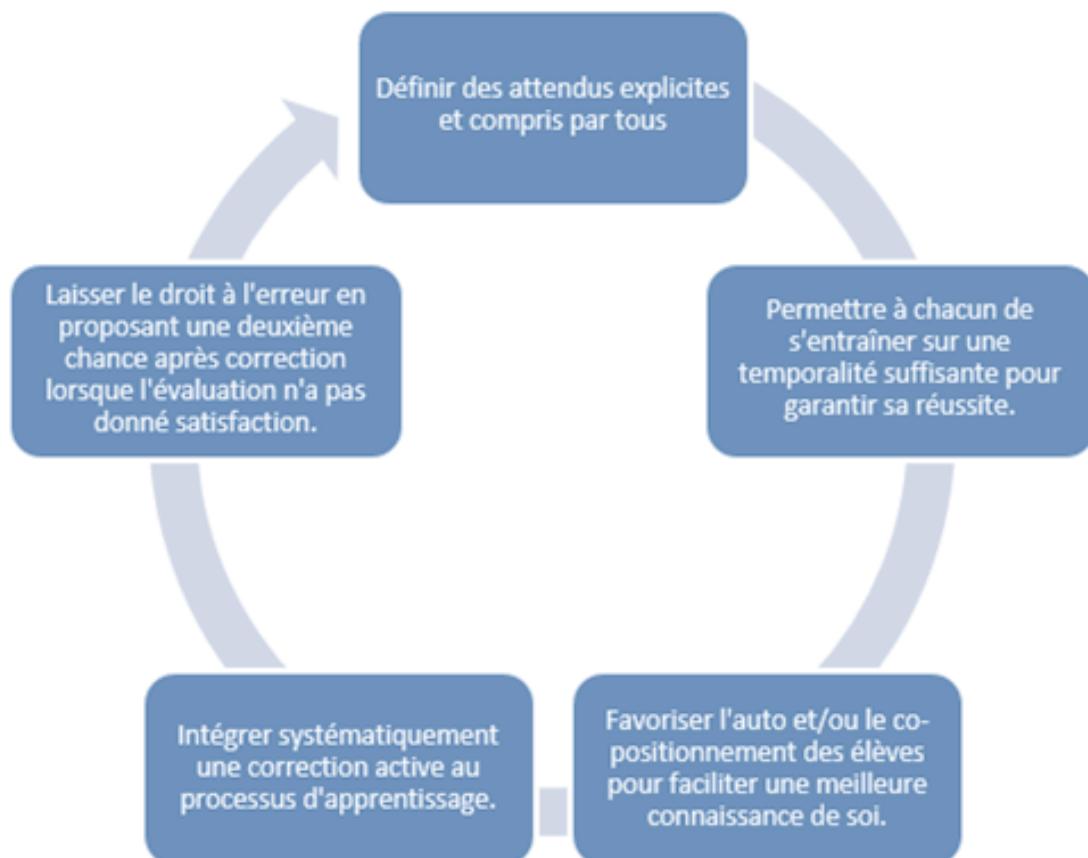
L'évaluation des élèves est un **acte professionnel quotidien** que l'enseignant réalise **sous une diversité de formes** pour identifier les acquis, adapter l'enseignement, encourager et structurer les apprentissages de chaque élève.

Formes et natures des évaluations

Si la note de service du 2 Septembre 2025 précise que « par des activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, les professeurs évaluent en attribuant une note de 0 à 20. », **cela ne signifie pas que toute évaluation doit être notée.**

L'évaluation prend des **formes variées** et se déroule dans des **situations diversifiées**, réalisées lors d'activités et de circonstances qui permettent de mesurer **le niveau d'acquisition des compétences et de maîtrise des savoirs** : *situations d'évaluation à l'écrit, à l'oral, travaux pratiques, travaux individuels ou collectifs, pendant le temps scolaire ou hors temps scolaire, sur format papier ou numérique...*

Ces formes et natures de l'évaluation laissent toute la place à l'ingénierie des enseignants. Cette liberté pédagogique trouve ses fondements dans les textes officiels et les recherches en science de l'éducation.



Instaurer et garantir un cadre bienveillant et sécurisé

Modeler / Montrer :

Expliquer, décrire, illustrer ce qu'il y a apprendre.

Tisser son enseignement :

Diagnostiquer les prérequis, présenter l'objectif d'apprentissage



Conduire l'activité d'apprentissage

avec les élèves.
« Pratique Guidée »

Superviser l'activité autonome des élèves

« Pratique autonome »

Soutenir l'apprentissage des élèves

par des médiations langagières ciblées

Favoriser l'automatisation des apprentissages

par la manipulation et l'entraînement

Réguler les apprentissages et développer l'autorégulation



Synthétiser ce qui a été appris.

s'assurer que les élèves aient compris ce qu'il y avait à apprendre.



Expliciter le travail personnel à réaliser.

Pour en savoir plus scannez le QR code

<https://www1.ac-grenoble.fr/les-gestes-professionnels-125909>



LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATIONS MOBILISABLES EN CLASSE

QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION SOMMATIVE PÉRIODIQUE ?

Évaluation diagnostique :

Réalisée en début de séquence, l'évaluation diagnostique vise à **identifier les acquis et difficultés des élèves, à repérer les représentations initiales**. Cette évaluation peut prendre des formes différentes : *QCM rapide, sondage en ligne, courte production écrite/orale*.

Cette évaluation est non notée : elle permet de **différencier et d'adapter sa pédagogie** en adaptant les exercices et sa progression au niveau de maîtrise initiale des élèves.

Évaluation sommative :

Réalisée à la fin d'une séquence ou de plusieurs, l'évaluation sommative est une **évaluation qui permet aux enseignants de mesurer les acquis des élèves et de certifier leurs compétences**. Elle évalue la maîtrise globale des compétences et connaissances sur des portions plus ou moins importantes des programmes. Les *devoirs surveillés en classe ou les épreuves orales, les travaux de groupes*, sont des exemples d'évaluations sommatives.

Pour évaluer des parties plus importantes du programme et dans le cadre de la préparation des élèves aux épreuves, des **devoirs communs** peuvent être mis en œuvre. Ils peuvent prendre différentes formes : *devoirs communs entre deux classes, avec permutation possible des corrections, oral blanc, activité expérimentale ou DNB blanc*.

Selon leurs importances, ces évaluations bénéficient des coefficients les plus importants.

Évaluation formative :

Réalisée pendant la séquence, l'évaluation formative est une façon, parmi d'autres, **d'accompagner les apprentissages, de guider la progression, de vérifier l'appropriation progressive des notions**. Ces évaluations permettent de donner un **retour personnalisé et explicite** à chaque élève afin de préparer l'évaluation sommative.

Elle peut prendre la forme d'*exercices d'entraînement, de questionnaires, d'exposés courts, de rédactions partielles et guidées, de devoirs à la maison...* Elle peut être non notée avec appréciation, avoir un coefficient 0.



MODALITÉS D'ÉVALUATION RETENUES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CONTINU AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

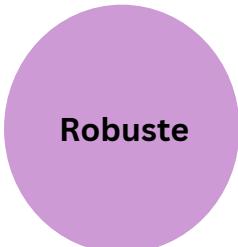
Les sciences de l'éducation nous invitent à circonscrire au maximum les moments d'évaluation dédiés à la sélection et au classement pour laisser **la place à des évaluations qui soient un véritable soutien aux apprentissages. Il est nécessaire de dissocier la notation de l'évaluation.**

Ce document a pour objectif de guider les équipes pédagogiques des collèges de notre territoire afin de trouver le juste équilibre et, en complémentarité, l'évolution du cadre réglementaire et un impact positif sur l'apprentissage des élèves.

L'inspection académique de Grenoble a questionné la notion de représentativité de la note et l'a synthétisée en 4 points d'attention. **Pour être représentative, l'évaluation notée devra être :**

-  **Robuste** ;
-  **Équitable et sécurisante** ;
-  **Articulée et au service des apprentissages** ;
-  **Communicable**

Recommandations pédagogiques

 **Robuste**

Diversifier les situations d'évaluation (écrites, orales, individuelles, collectives) et **utiliser des critères explicites et partagés**. Afin de positionner les élèves sur des apprentissages stabilisés, il est nécessaire de **s'appuyer sur plusieurs évaluations**. Une évaluation robuste repose sur la **stabilité et la validité des résultats**, limitant les biais liés à une seule modalité ou à un moment particulier.

Cf. De Ketele & Gérard (2005) sur la validité et la fidélité des évaluations ; CNESCO (2023) qui insiste sur la variété des situations



Équitable et sécurisante

Veiller à ce que tous les élèves disposent des **mêmes conditions d'évaluation** et à proposer des modalités adaptées aux besoins spécifiques (*inclusion*). L'erreur est conçue comme partie intégrante du processus d'apprentissage. La prise en compte du **droit à l'erreur** permet de sécuriser l'élève et préserve l'estime de soi des apprenants.

Cf. Perrenoud (1998) sur l'évaluation équitable et différenciée ; Black & Wiliam (1998) sur l'équité dans l'« assessment for learning ».



Articulée et au service des apprentissages

Construire des évaluations permettant des retours précis, utilisables dans un processus de progression (feedback, remédiation, autoévaluation). L'évaluation est donc guidante pour les élèves mais aussi pour les enseignants en les aidant à identifier les besoins prioritaires dans la classe.

Cf. Hattie & Timperley (2007) sur l'impact du feedback ; Black & Wiliam (2009) sur l'évaluation formative comme levier d'apprentissage.



Communicable

Rendre explicites les objectifs, critères et résultats auprès des élèves et des familles, en expliquant les acquis et les points de progrès. En soi, toute évaluation se doit d'être claire, lisible et explicite. La transparence de l'évaluation renforce la compréhension, l'adhésion et l'implication des élèves et des parents.

Cf. Sadler (1989) sur la clarté des critères ; CNESCO (2023) sur la nécessité d'une communication claire aux élèves.

PROGRESSIVITÉ

Engagement *Valoriser*

TRANSPARENCE FEED-BACK

Explication *Critères* Sécurisation

ATTENTIVE **VISION RH DROIT**

QUALITÉ ORGANISÉ à l'erreur

Estime de soi **Élève acteur**

DIVERSIFICATION Temps d'exposition
aux apprentissages



PEUT-ON ENSEIGNER PAR COMPÉTENCES ET RENDRE COMpte

DU NIVEAU DES ÉLÈVES AVEC DES NOTES SUR 20



L'enseignement et l'évaluation par compétences peuvent être restitués selon plusieurs échelles : **distinction entre différents niveaux de maîtrise, niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), lettres ou notes**. Ainsi, au regard de l'évolution des modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2026, il est nécessaire de réfléchir au poids relatif de chaque compétence dans la note sur 20. Selon les évaluations et la culture disciplinaire, cette proportion peut varier.

Exemples :

Discipline 1

Note /20	Compétence 1	Compétence 2	Compétence 3	Compétence 4
12/20	2/5pts	4/5pts	5/5pts	1/5pts

Discipline 2

Note /20	Compétence 1	Compétence 2	Compétence 3
11/20	5/14pts	3/3pts	3/3pts

Ces deux exemples mettent en exergue deux points clés :

- 1 La communication aux élèves et aux familles doit être **claire, lisible et explicite** afin qu'ils soient en capacité d'identifier les points forts et les axes de progression ;
- 2 Il est nécessaire de réfléchir la **conversion entre les différents niveaux de maîtrise et la valeur numérique**.



QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE MISES EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU DNB ?

La mise en œuvre des nouveaux textes officiels qui règlementent l'évaluation du contrôle continu au DNB laissent des **espaces d'initiatives aux établissements**.

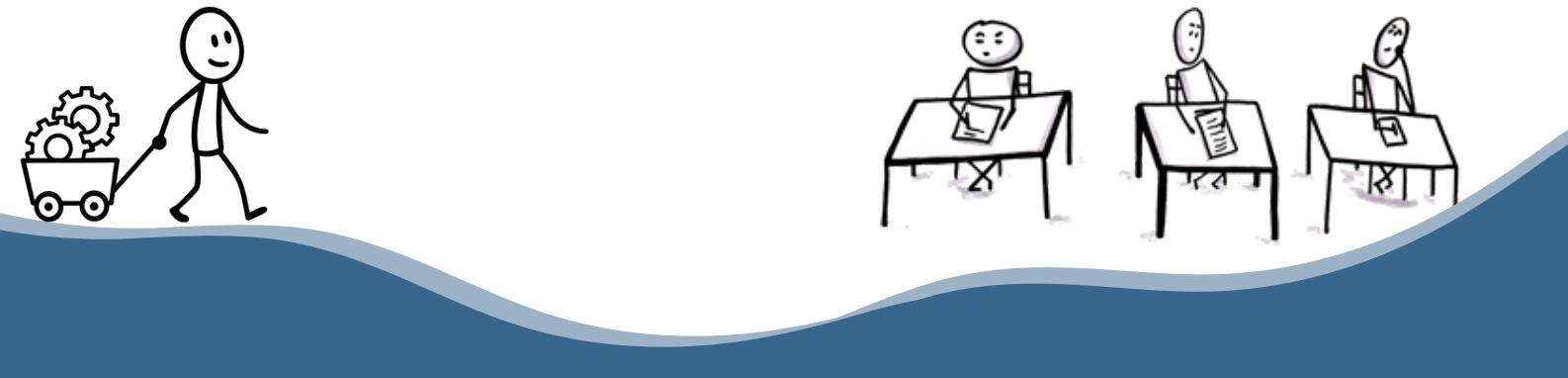
Ce tableau synthétique met en lumière **les points forts et les points de vigilance** des différentes possibilités de mises en œuvre en fonction des choix locaux opérés.

Modalités de mise en œuvre	Points positifs	Points de vigilance
<p>1</p> <p>Retour à l'évaluation traditionnelle (un devoir est égal à une performance ponctuelle, la somme des exercices constitue la note, sans prise en compte des différentes compétences mobilisées). La note au DNB est constituée par la moyenne arithmétique.</p>	<p>Les enseignants rentrent les notes dans l'ENT de l'établissement qui lui-même génère une moyenne qui remontera pour le DNB. (Coefficients possibles).</p>	<p>Simplicité de mise en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression évaluative. - Pas de droit à l'erreur - Peu ou pas d'équilibre entre les différents éléments qui composent les compétences des programmes. - Moyenne peu représentative de la réalité des apprentissages profonds
<p>2</p> <p>Solution hybride : enseignement par compétence, évaluation par compétence avec attribution d'un score sur 20.</p>	<p>Les enseignants, discipline par discipline, réfléchissent à un système de coefficients pour mettre en valeur certains apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relativement simple mais demande des concertations en équipe. - Possibilités d'appui sur le document académique. <ul style="list-style-type: none"> - Pression évaluative - Peu de droit à l'erreur. - Moyenne peu représentative de la réalité des apprentissages profonds
<p>3</p> <p>Solution qui conserve l'esprit de l'évaluation par compétences. Les élèves sont notés en fin de période en fonction du niveau stabilisé pour chacune des compétences.</p>	<p>Mise en place de temps dédiés pour positionner les élèves en fin de séquence vis-à-vis de compétences réfléchies et ciblées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation au fil de l'eau. - Droit à l'erreur. - Cohérence avec l'enseignement explicite. <ul style="list-style-type: none"> - Loin de la culture française de l'évaluation fondée sur l'identification des manques. - Demande des temps de concertation dédiés.

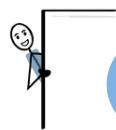
CAS DE L'ÉVALUATION DU STAGE EN ENTREPRISE

L'oral de soutenance est d'une durée de 15 minutes. Il permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés **dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets** qu'il a menés au cours des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Il appartient donc aux collèges qui souhaitent systématiser un oral en lien avec les stages en entreprise de décider comment ils intègrent cette évaluation dans le contrôle continu et s'ils souhaitent l'intégrer. Il est possible de créer une rubrique spécifique dans le bulletin, non disciplinaire. Cela ne sera pas pris en compte dans les 40% de contrôle continu au DNB puisque l'oral de soutenance, lui, est déjà pris en compte dans l'évaluation finale du DNB.



Annexes



Charte de l'évaluation

- 1** Évaluer, c'est d'abord un outil de soutien et de perception du sens des apprentissages notamment par l'explicitation préalable des critères de réussite aux élèves.
- 2** Laisser le temps et proposer des contextes d'enseignement qui permettent un apprentissage réel par tous les élèves avant d'évaluer un niveau d'apprentissage stabilisé.
- 3** Engager l'élève dans une voie de progrès : instaurer un véritable droit à l'erreur en permettant un rattrapage, le principe d'un positionnement évolutif...
- 4** Construire une évaluation robuste, nécessairement critériée, transparente et incrémentée avec des indicateurs de maîtrise qui permettent à chacun de se situer dans une échelle d'attendus. Positionner les élèves vis-à-vis d'attendus explicites et non par rapport aux autres élèves.
- 5** Donner une vraie place à la correction dans la progression. La métacognition, le travail sur l'interprétation de l'erreur doivent permettre aux enseignants de faire de ce temps un temps d'apprentissage et/ou de stabilisation utile à chacun. A ce titre, un climat d'évaluation serein, lisible, sécurisant tant émotionnellement que d'un point de vue cognitif, sera facilitateur.
- 6** Identifier les besoins des élèves en s'appuyant sur une analyse fine des résultats des diverses évaluations pour ajuster les leçons, les séquences, et pour contribuer au pilotage de l'établissement au service de la réussite des élèves. Observer le travail des élèves et leur engagement dans le processus d'apprentissage participe également à cette identification.
- 7** Prendre en considération la pression évaluative : il n'est pas nécessaire de noter tout le temps.
- 8** Rendre les apprentissages accessibles à tous et adapter les modalités d'évaluation dans le cadre de l'École inclusive.
- 9** Regarder ce que les élèves savent faire et pas uniquement ce qu'ils ne savent pas faire car l'évaluation soutient l'engagement, préserve le plaisir d'apprendre et l'estime de soi.
- 10** Construire collectivement des situations d'évaluation variées et différencier véritablement révélatrices des connaissances et compétences travaillées au service de l'équité.



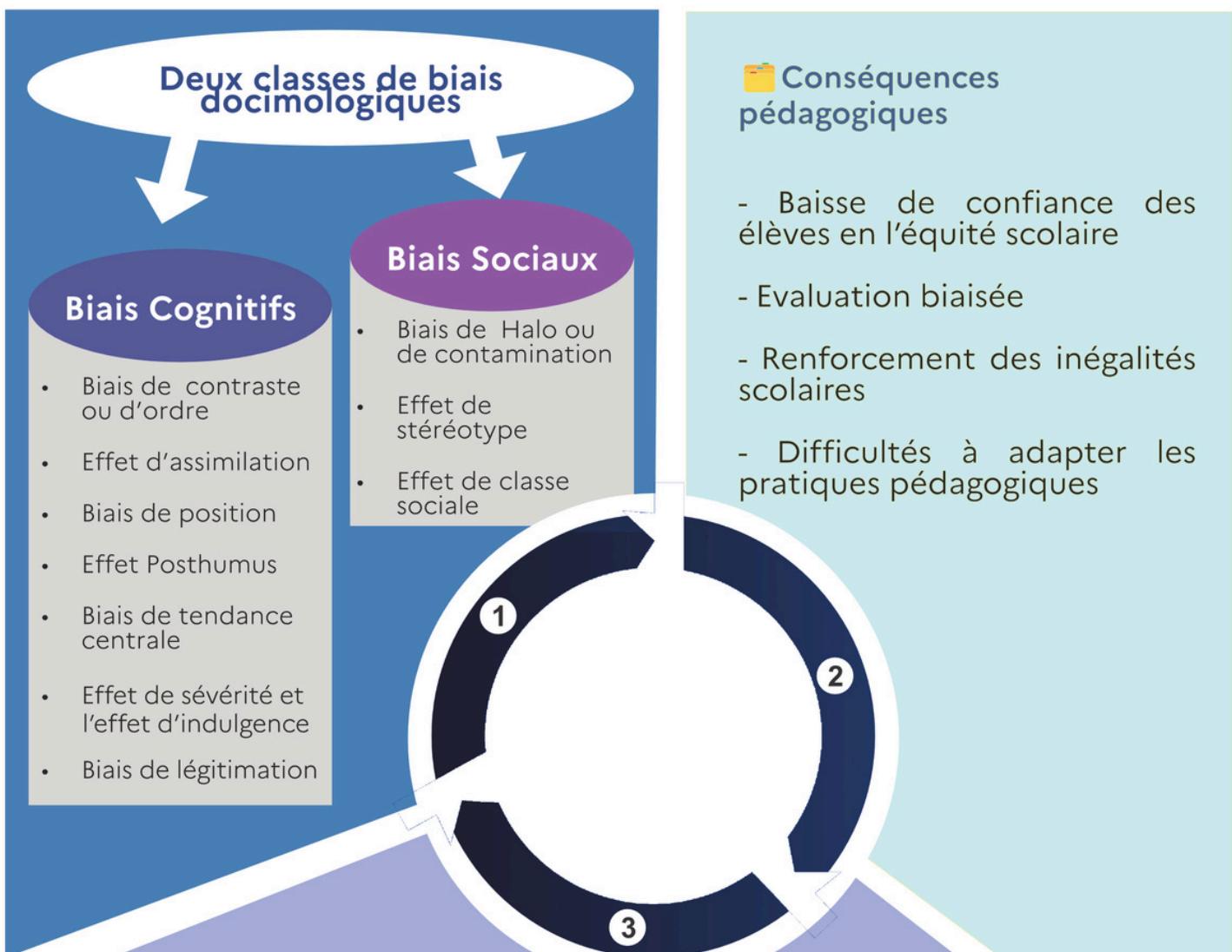
Points de vigilance :

Articuler compétences et notes afin de communiquer de façon claire, lisible et explicite avec les familles.

L'évaluation repose exclusivement sur les compétences, les connaissances et ne saurait être mobilisée pour sanctionner ou récompenser des comportements en classe.

L'évaluation dans les classes à examen ne déroge pas aux principes précédemment cités.

Les biais docimologiques



Synthèse des préconisations en fonction des biais.

Pour réduire les biais, il est essentiel de privilégier les évaluations critériées. Ces évaluations utilisent des descripteurs clairs, lisibles et expliqués en amont, avec des attendus explicites pour chaque seuil. Cela permet d'éviter l'effet d'une évaluation globale et générale, souvent sujette aux biais. En outre, l'évaluation par compétences est particulièrement bénéfique, car elle est plus précise et informe les élèves sur ce qu'ils maîtrisent et ce qu'ils doivent encore améliorer pour atteindre les objectifs fixés par l'évaluateur.

Dans le cadre des examens, l'anonymat (et la double correction pour les concours) permettent de contourner certains biais.

PISTES D'ACCOMPAGNEMENT

CONSTRUIRE UNE GRILLE D'ÉVALUATION

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter un objet d'étude ou un projet réalisé dans le cadre de l'**histoire des arts**, des **enseignements pratiques interdisciplinaires** ou des **parcours éducatifs** suivis. Cette soutenance vise à évaluer la capacité du candidat à exposer ses **compétences et connaissances acquises**, en tenant compte à la fois du **contenu** et de la **qualité de son expression orale**. L'évaluation de la maîtrise de l'oral est transversale et peut être réalisée par tout enseignant. Les examinateurs élargissent leur questionnement pour inclure une dimension interdisciplinaire et culturelle.

Modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026 :
<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

ÉPREUVE ORALE DU DNB : 20 POINTS

Les **compétences de l'oral** représentent **40% de la note**

Tout ou partie des critères présentés ici peuvent servir aux établissements pour définir leur propre **grille d'évaluation de l'épreuve orale**.

MAITRISE DE L'EXPRESSION ORALE /8 points

Le périmètre de l'évaluation

Quelles compétences peut-on évaluer à l'oral ?

- Compétences discursives
- Compétences locutoires
- Compétences linguistiques
- Compétences non verbales
- Compétences psychosociales

Questionnement pour l'évaluation :

- Quels observables choisir pour évaluer l'oral ?
- Quels attendus ?
- Quel niveau de maîtrise ? Quelle répartition des points associée ?

Des ressources disponibles :

- 1 Les attendus de maîtrise de l'oral du socle commun de connaissances, compétences et de culture.

- 2 Les observables de l'oral

MAITRISE DU SUJET PRÉSENTÉ /12 points

Des grilles à adapter en fonction du sujet auquel la soutenance est adossée.

Quel cadre pour le sujet ?

- Enseignement d'**histoire des arts**
- Enseignements pratiques **interdisciplinaires (EPI)**
- Parcours **éducatifs**

**AVENIR
CITOYEN
ÉDUCATIF DE SANTÉ
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Le cadre guide le choix des compétences pour l'évaluation de la maîtrise du sujet.

Des ressources disponibles :

- 1 Des compétences adaptées au type de projet.
- 2 Des attendus de maîtrise et d'appropriation du sujet associés



MAITRISE DE L'EXPRESSION ORALE

Compétence transversale

Le travail de l'oral s'inscrit dans un **continuum** et requiert une préparation tout au long du collège

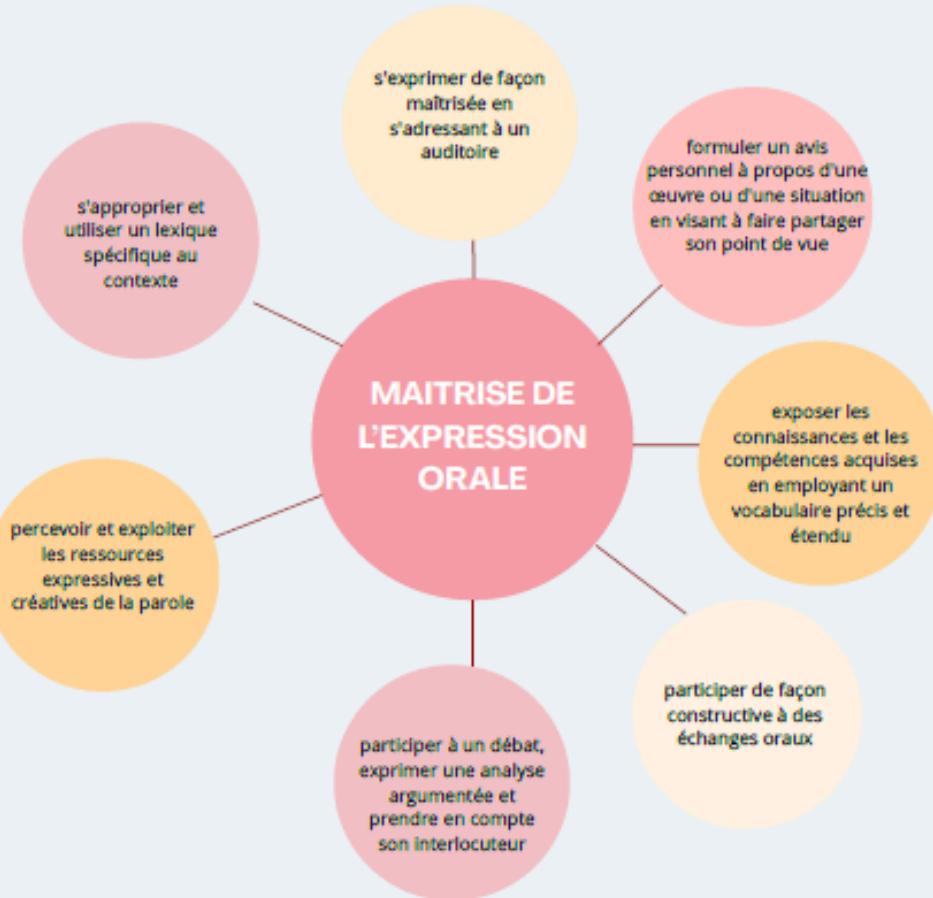
Des observables qui s'adaptent aux besoins des élèves

L'enseignant détermine seul ou en équipe la compétence travaillée et sa progressivité dans le cycle.

Par exemple :
 ↘ Degré de maîtrise visé en fin de cycle 4- 3ème
 ↗ Degré de maîtrise visé au lycée

		CONTINUUM			
		Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Compétences locutrices	Articulation	Une partie des mots sont compréhensibles.	On comprend la plupart des mots prononcés.	On comprend tous les mots prononcés, et il n'y a pas d'artifact (Héu, Donc Auu...).	On comprend et intégrate des mots, la structure de la phrase apparaît, dans un discours prononcé avec grande aisance, voire élégance. Les variations de volume éclairent le sens des propos.
	Volume	On entend la voix.	On entend clairement tous les propos.	On entend clairement le propos ; le volume varie.	Le débit varie manifestement pour appuyer le sens des propos. Les pauses et respirations sont utilisées à bon escient.
	Débit	Le débit est parfois adapté, mais hésitant ou très rapide.	Le débit n'est ni trop rapide ni trop lent.	Le débit est adapté, varie, inclut des pauses.	

[Continuum de l'oral, académie de Grenoble](#)



MAITRISE DU SUJET PRÉSENTÉ

RÉFLEXION INTRA-ÉTABLISSEMENT

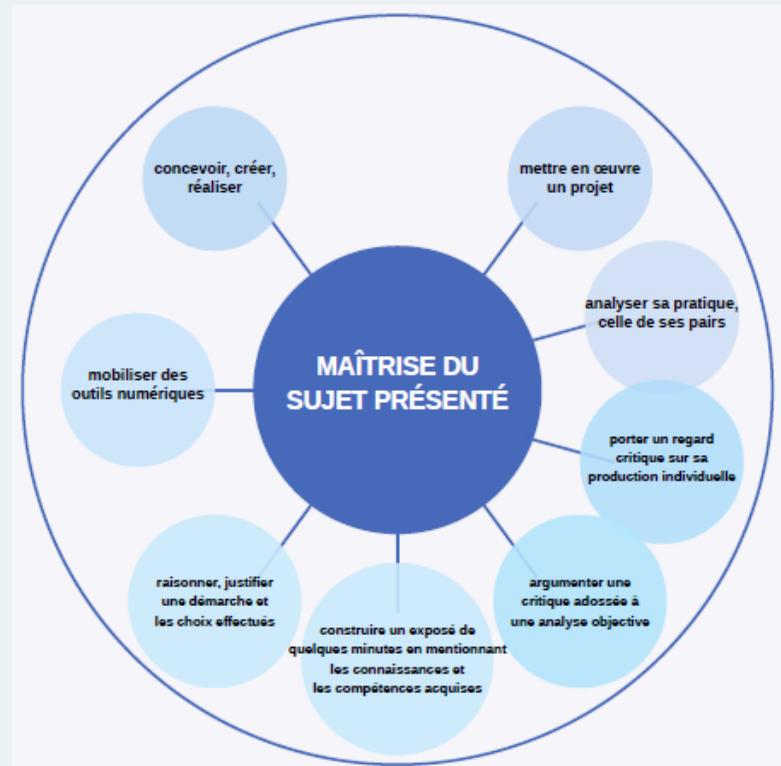
Fournir des **descripteurs précis** permettant de **positionner** l'élève avec **justesse** sur un niveau de maîtrise

EPI

HISTOIRE DES ARTS

PARCOURS

AVENIR
CITOYEN
ÉDUCATIF DE SANTÉ
ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE



GRILLE D'ÉVALUATION MODULABLE
en fonction de la coloration du projet (EPI,
histoire des arts, parcours)

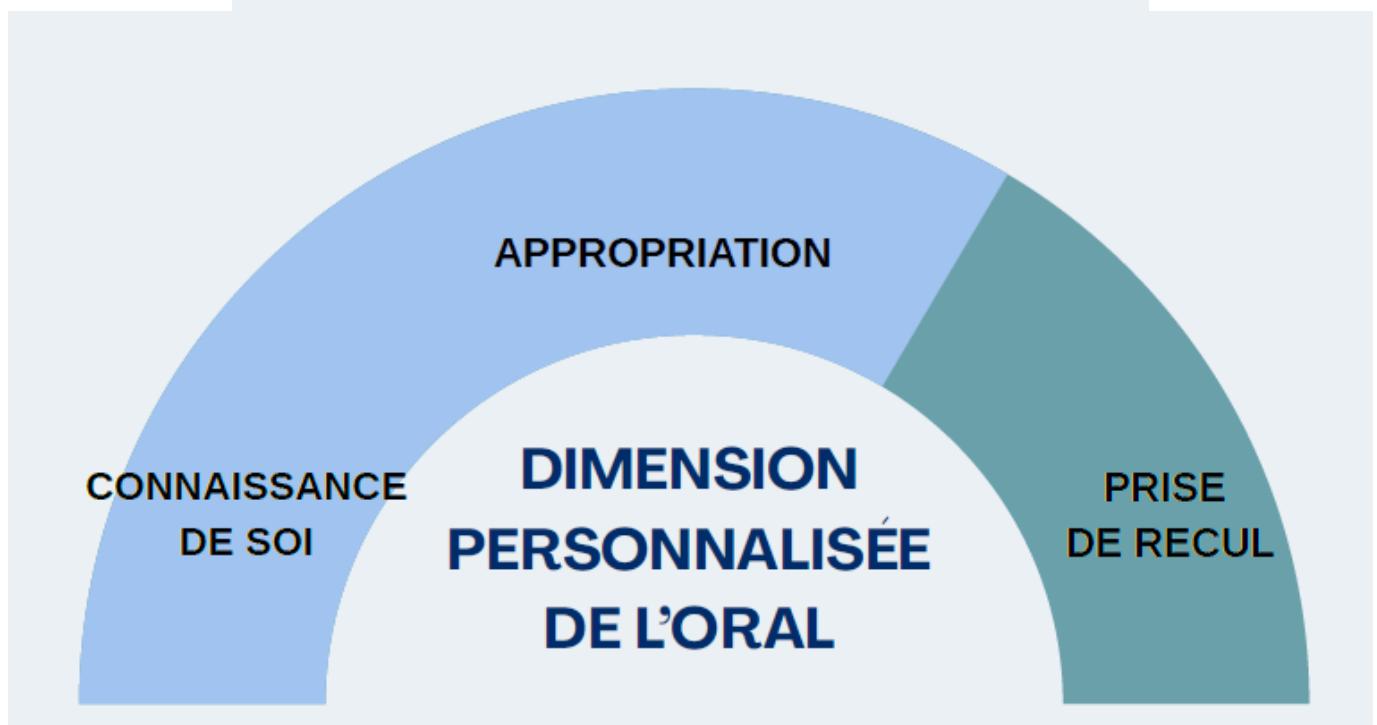
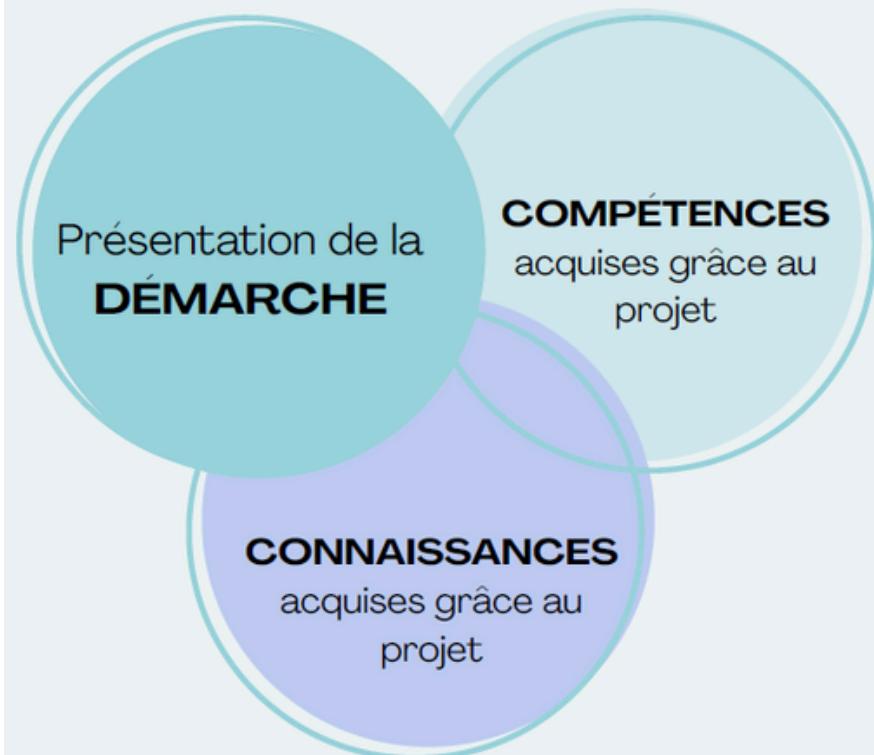


Exemple :

COMPÉTENCES	ATTENDUS
Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle	Concevoir créer réaliser
Connaître le monde professionnel	Mettre en œuvre un projet
Prendre des initiatives et être autonome dans les recherches	Mobiliser des outils numériques
S'approprier des connaissances, se connaître soi-même	Analyser et porter un regard critique

AVENIR

La soutenance repose sur :



Références bibliographiques :

- Astolfi, J-P. (1997). L'erreur, un outil pour enseigner, Paris : ESF éditeur
- Black, P., & Wiliam, D. (1998). Assessment and classroom learning. *Assessment in Education: Principles, Policy & Practice*, 5(1), 7-74.
- Black, P., & Wiliam, D. (2009). Developing the theory of formative assessment. *Educational Assessment, Evaluation and Accountability*, 21(1), 5-31.
- CNESCO. (2023). Conférence de consensus : Évaluer pour (mieux) faire apprendre. Dossier de synthèse. Paris : Conseil national d'évaluation du système scolaire. <https://www.cnesco.fr>
- De Ketele, J.-M., & Gérard, F.-M. (2005). La validation des épreuves d'évaluation. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Hattie, J., & Timperley, H. (2007). The power of feedback. *Review of Educational Research*, 77(1), 81-112.
- Médioni, M-A. (2016). L'évaluation formative au cœur du processus d'apprentissage, Des outils pour la classe et la formation. *Chronique sociale*
- Perrenoud, P. (1998). L'évaluation des élèves : de la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages. Bruxelles : De Boeck Université.
- Sadler, D. R. (1989). Formative assessment and the design of instructional systems. *Instructional Science*, 18(2), 119-144.

Les textes de référence à compter de la session 2026.

- [Décret n° 2015-1929 du 31-12-2015](#) relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves.
- [Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025](#) relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet
- [Arrêté du 31 décembre 2015 modifié](#) relatif aux modalités d'attribution du DNB, [arrêté du 10 Avril 2025](#).
- [Arrêté du 23 mai 2016 modifié](#) relatif aux modalités d'attribution du DNB pour les candidats de l'enseignement agricole
- [Note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017](#) sur les modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2018
- [Note de service du 2 septembre 2025](#) sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026
- [Arrêté du 19 juillet 2016](#) relatif à l'épreuve de langue vivante pour les candidats individuels
- [Arrêté du 29 mars 2018](#) relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé
- [Note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016](#) relative à la cérémonie républicaine de remise des diplômes.



ACADEMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACADEMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*